

Table ronde sur l'aménagement de la Plaine du Var tenue à la Fac de droit à l'initiative du GIR MARALPIN le 10 Novembre 2009.

Cette réunion était un échange de vue entre des universitaires, M. Bahougne, et des représentants du Gir Maralpin.

Etaient présents entre autres, des hydrologues, des professeurs et des chercheurs en Sociologie (dont une de Gênes), Mr Clérissi représentant une association d'agriculteurs de la plaine du Var, Mr Dana, le Président du Gir Maralpin, des étudiants en master de communication, et Mr Bahougne.

La réunion a commencé par les interventions des hydrologues, qui ont fait ressortir leurs études (au nombre de trois), soulignant les risques sur la plaine du Var, et rappelé les catastrophes survenues (glissement de terrain à l'aéroport, crue de 1994, etc.). Rappelant le passé hydraulique de la Plaine du Var, il y a 20 000 ans le niveau de la mer était 112 m. plus bas. Il y a 150 ans les Sarde ont organisé le coin en région agricole. Petit à petit le lit du Var est passé de 2 Kms de possibilité d'expansion à 350 m. actuellement, ce qui réduit fortement aussi l'expansion des crues et le dépôt des sédiments.

Les études hydrauliques ordonnées par la cour de Marseille n'ont pas tenu compte de l'apport en eau en cas de crue des vallons environnants. Sans oublier la création des seuils pour canaliser le dépôt des sédiments.

Puis intervention de M. Clérissi :

- Qui souligne entre autres le manque de concertation avec le public, ainsi qu'avec les habitants de ces lieux.
- Que les décisions prises le sont par des gens n'habitant pas la vallée et ses environs, et qui n'ont souvent aucun lien avec cette région.
- La continuation du projet A8bis par la 2202 bis, ce qui est une aberration et inefficace.
- Tenir compte des droits des propriétaires.
- Communication dans le but d'avoir une bonne concertation.
- Transaction pour résoudre les conflits.

Un sociologue propose un lieu de concertation à travers la neutralité des Universités.

Puis ce fut le tour de M. Bahougne :

- Qui rappelle la genèse de la mise en place de l'OIN.

Suite à la concertation des élus locaux, devant la nécessité de développer le département, en tenant compte de la DTA et des conclusions de la conférence de Lisbonne pour le développement devant s'appuyer sur des

métropoles fortes, ainsi que leur incapacité à dégager des possibilités de développement, ils se sont retournés vers l'état.

Ce qui a amené l'état en 2005 a désigner M. Bahougne, haut fonctionnaire, pour préfigurer l'OIN de la plaine du Var.

Dans les 9 premiers mois de son mandat, il a tenu plus de 300 réunions avec les futurs acteurs de l'OIN (politiques, élus, propriétaires, etc.).

- Il a élaboré les règlements et les décrets, mis en place la gouvernance de l'EPIC de l'OIN.(établissement public d'aménagement de l'Etat à caractère industriel et commercial)

- Il a été alors désigné comme Directeur par le Conseil des Ministre.

- Il est opposé à un Grand Débat Public.

Un sociologue a fait remarquer que ce type de débat avait pour finalité de définir s'il fallait aller ou non dans le projet. Cette étape était dépassée.

Intervention de M. Dana :

Il a rappelé que ce projet était antidémocratique, qu'il avait pour but de créer des territoires pour appuyer la politique européenne, en facilitant la main-mise des décideurs sur l'OIN.

C'est un glissement du pouvoir local vers le national.

Ensuite une vidéo commentée par un professeur, pour nous présenter la politique de communication de l'OIN, surtout dirigé vers les étudiants en master com.

La parole à la salle a fait apparaître des divergences avec la direction de l'OIN. Plus particulièrement avec un représentant du GIR Maralpin, soulignant que M. Bahougne parle beaucoup de concertation, mais ne l'applique pas, surtout qu'il est juge et parti.

Il renouvelle la demande d'un grand Débat Public.

Demande un lieu public et neutre pour une participation démocratique.

M. Bahougne souligne qu'il n'a pas le temps de faire un schéma d'aménagement et que pour l'instant il est contre sa rédaction. C'est trop tôt.

Il lance :

- Une étude référentielle d'environnement.

- Une étude sur la place de Nice dans le contexte l'international

De toute manière, il rappelle qu'il n'est qu'une force de proposition, et que sont les Elus qui décideront

Nouveau Jc